

DÉCISION N° 2023-SMV-0008

Dossier n° 93520

Objet : Execution Access, LLC. Révocation de la décision 2021-SMV-0026

Vu la décision n° 2021-SMV-0026 prononcée le 22 juillet 2021 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») dispensant Execution Access LLC (« EA ») des obligations prévues de la section 15.1 du *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, RLRQ, c.V-1.1, r.5, de la section 12.1 du *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, RLRQ, c.V-1.1, r.6 et de la section 10 du *Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés*, RLRQ, c. V-1.1, r. 7.1 qui lui sont applicables (la « décision 2021-SMV-0026 »);
Vu l'annonce d'EA indiquant qu'elle mettait fin à ses activités de courtier le 7 décembre 2022;

Vu la demande d'EA déposée auprès de l'Autorité le 23 juin 2023 visant à obtenir la révocation de la décision 2021-SMV-0026 (la « demande »);

Vu les déclarations d'EA contenues dans la demande à l'effet que :

- a. Le dernier jour de négociation des titres de créance émis par le gouvernement des États-Unis par le biais de son système de négociation parallèle *Nasdaq Fixed Income* a été le 4 novembre 2022;
- b. La *U.S. Securities and Exchange Commission* et la *Financial Industry Regulatory Authority* ont révoqué les inscriptions respectives d'EA le 5 février 2023;
- c. EA n'a pas de présence physique au Québec et n'exerce pas d'autres activités au Québec.

Vu l'article 321 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 qui permet à l'auteur d'une décision rendue dans l'exercice d'un pouvoir délégué de réviser sa décision lorsqu'un fait nouveau le justifie;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu l'analyse de la Direction des activités de négociation et sa recommandation à l'effet que l'octroi de la révocation demandée ne porte pas atteinte à l'intérêt public ni à la protection des épargnants.

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337

numéro sans frais : 877.525.0337
télééc. : 418.525.9512

800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337

numéro sans frais : 877.525.0337
télééc. : 514.873.3090

En conséquence, l'Autorité révoque la décision 2021-SMV-0026.

Fait le 31 août 2023.

Hugo Lacroix
Surintendant des marchés de valeurs

PBAN/mpa